

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 04 du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes municipales, sous la présidence de Madame **Lucie VAILLANT**, Maire, en suite de la convocation envoyée par courrier, le 29 mars 2024, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : **Lucie VAILLANT, Auzenda BAJEUX, Damien FRENOY, Thérèse DELFORGE, David VANDEVILLE, Frédérique DRUMEZ, Michel GUENEZ, Jocelyne CARTON, Bruno NAULIK, Philippe DUPRIEZ, Jean-Michel DELVAL, Céline DUFLOS, Philippe BRIQUET, Karine STIEVENARD, Dominique BEN, Mehdi HENNICHE,**

Absents Excusés :

Monsieur **Emmanuel LECLERC** qui donne procuration à Madame **Auzenda BAJEUX**
Madame **Caroline BREDEL** qui donne procuration à Monsieur **Mehdi HENNICHE**
Madame **Ludivine BOUTRY** qui donne procuration à Monsieur **Dominique BEN**

Monsieur **Michel GUENEZ** est élu secrétaire de séance

Nombres de Conseillers en exercice	Nombres de procurations	Nombre de votants	Transmis en Sous-Préfecture le	Affiché le
19	3	19	05/04/2024	05/04/2024

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 FEVRIER 2024

Résultat du vote :

Pour	16
Contre	
Abstention	3

DELIBERATION N° 001

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Auzenda BAJEUX, Adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Lucie VAILLANT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1] Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2] Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3] Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4] Vote et arrête les résultats définitifs tels que ci-dessous :

Investissement :

Dépenses prévus : 3 287 378,17 €



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

Réalisé : 1 418 730,20 €
Reste à réaliser : 1 343 541,36 €

Recettes

prévus : 3 287 378,17 €
Réalisé : 1 996 887,31 €
Reste à réaliser : 684 425,15 €

Fonctionnement :

Dépenses

prévus : 1 380 682,01 €
Réalisé : 1 237 759,61 €
Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes

prévus : 1 380 682,01 €
Réalisé : 1 565 196,27 €
Reste à réaliser : 0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : + 578 157,11 €
Fonctionnement : + 327 436,66 €
Résultat global : + 905 593,77 €

Résultat du vote :

Pour	15
Contre	3
Abstention	

DELIBERATION N° 002

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Madame le Maire propose au Conseil Municipal,

Qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote :

Pour	16
Contre	3
Abstention	

DELIBERATION N° 003

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Lucie VAILLANT, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 253 173,35 €
- Un excédent reporté de : 74 263,31 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 327 436,66 €

- un excédent d'investissement de : 578 157,11 €
- Un déficit des restes à réaliser de : 659 116,21 €

Soit un besoin de financement de : 80 959,10 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent : 327 436,66 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 264 461,28 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 62 975,38 €

Résultat d'investissement reporté (001) Excédent : 578 157,11 €

Résultat du vote :

Pour	16
Contre	3
Abstention	



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

DELIBERATION N° 004

VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES 2024

Madame le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités Territoriales à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 31 mars de chaque année.

Madame le Maire explique que depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

<i>Libelles</i>	<i>Taux 2022</i>	<i>Taux 2023</i>	<i>Proposition 2024</i>
<i>Taxe d'habitation</i>		15,42	15,42
<i>TFPB</i>	17,18	36,47	36,47
<i>TFPNB</i>	43,67	43,67	43,67
<i>TOTAL</i>			

Résultat du vote :

Pour	16
Contre	
Abstention	3

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

DELIBERATION N° 005

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Lucie VAILLANT, Maire vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement :

Dépenses : 1 588 783,23 €

Recettes : 2 247 899,44 €

Fonctionnement :

Dépenses : 1 484 805,46 €

Recettes : 1 484 805,46 €

Pour rappel, total du budget :

Investissement :

Dépenses : 2 932 324,59 € (dont 1 343 541,36 € de RAR)

Recettes : 2 932 324,59 € (dont 684 425,15 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 1 484 805,46 € (dont 0 € de RAR)

Recettes : 1 484 805,46 € (dont 0 € de RAR)

Résultat du vote :

Pour	16
Contre	3
Abstention	



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

DELIBERATION N° 006

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Le conseil municipal de la Ville de Cantin,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 04 avril 2024 portant adoption du Budget Primitif 2024,

Considérant que le Budget Primitif 2024 prévoit un montant global de subventions de 10 000 € au bénéfice des associations,

Le Conseil est amené à valider le montant des subventions dont le détail est annexé au verso de la présente délibération.

L'ensemble de ces subventions est voté à la majorité des voix hormis les abstentions respectives de membres du conseil municipal qui font partie des associations (voir tableau de détail au verso).

Résultat du vote :

Pour	16
Contre	
Abstention	3

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

Associations	Fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total	Voix pour	Abstention des membres fai- sant partie des associations respectives	Abstention
Amicale Agricole Cantinoise	300,00 €		300,00 €	15	1	3
Anciens combattants	500,00 €		500,00 €	16		3
Cantin Football Club	800,00 €	300,00 €	1 100,00 €	16		3
Etoile de Lili	200,00 €		200,00 €	16		3
Happy APE	500,00 €	300,00 €	800,00 €	16		3
Divers	900,00 €		900,00 €	16		3
Judo Club Cantinois	800,00 €		800,00 €	16		3
Musique Club Cantinois	500,00 €		500,00 €	16		3
The Wild Tigers Vets 59	1 000,00 €		1 000,00 €	16		3
Tous en Forme	500,00 €		500,00 €	16		3
Comité des Fêtes	2 100,00 €		2 100,00 €	14	2	3
A.M.D.G	1 000,00 €		1 000,00 €	13	3	3
Chat l'heureux	300,00 €		300,00 €	16		3
TOTAL	9 400,00 €	600,00 €	10 000,00 €			



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

DELIBERATION N° 007

SUBVENTION AU CCAS 2024

Lors du vote du Budget Primitif 2024 qui est intervenu ce jour, il a été inscrit une subvention de 17 500 € à l'ordre du C.C.A.S.

Madame le Maire explique que cette somme servira à couvrir les frais de remplacements des fenêtres et de la porte du logement 65 rue de Cambrai dont les loyers sont reversés au CCAS.

Madame le Maire invite le conseil municipal à l'autoriser à mandater cette subvention au compte du C.C.A.S.

Résultat du vote :

Pour	16
Contre	
Abstention	3

DELIBERATION N° 008

TARIFS A.L.S.H 2024

Madame le Maire fait part à l'Assemblée du besoin de fixer les tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour les vacances de juillet 2024.

Madame le Maire indique que ces centres auront lieu du 08 juillet au 31 juillet 2024, et qu'ils fonctionneront en journées complètes.

Il est proposé aux membres présents d'adopter les tarifs suivants :

	Quotient familial*	Sans repas (uniquement pour les moins de 6 ans)	Avec repas
<u>Semaine 1</u>	De 0 à 450€	13,00 €	32,00 €
	De 451 à 660€	16,00 €	35,00 €
	De 661 à 765€	20,00 €	39,00 €
	Plus de 766€	25,00 €	44,00 €

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AVRIL 2024**

	Quotient familial*	Sans repas (uniquement pour les moins de 6 ans)	Avec repas
Semaine 2 Du 15 au 19 juillet 2024	De 0 à 450€	13,00 €	32,00 €
	De 451 à 660€	16,00 €	35,00 €
	De 661 à 765€	20,00 €	39,00 €
	Plus de 766€	25,00 €	44,00 €
	Quotient familial*	Sans repas (uniquement pour les moins de 6 ans)	Avec repas
Semaine 3 Du 22 au 26 juillet 2024	De 0 à 450€	13,00 €	32,00 €
	De 451 à 660€	16,00 €	35,00 €
	De 661 à 765€	20,00 €	39,00 €
	Plus de 766€	25,00 €	44,00 €

Les tarifs sont basés sur le quotient familial de la CAF. Pour les familles qui ne sont pas allocataires de la CAF, la participation demandée sera celle du quotient familial supérieur à 766 €.
Les tarifs comprennent les goûters, boissons, sorties offertes par la Municipalité (parc d'attraction, piscine, etc...).

Résultat du vote :

Pour	16
Contre	
Abstention	3

DELIBERATION N° 009

CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS

Madame le Maire propose aux membres présents de mettre en place un partenariat pour l'année 2024 avec l'association 30 millions d'amis.

Le budget global de cette opération est estimé, pour l'année 2024, à 900 €, soit 450 € pour chacune des parties à la convention, correspondant à l'identification et la stérilisation de 10 chats, pour un prix moyen de 90 €.

Ce montant sera pris en charge par la commune et la Fondation 30 Millions d'Amis, qui participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50 %. Les frais seront payés aux vétérinaires par la Fondation, qui percevra une participation de la commune.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

Il est donc nécessaire de conclure une convention afin de définir ses modalités de mise en œuvre de ce partenariat, pour l'année 2024.

Aussi, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'autoriser Madame le Maire à conclure la convention de stérilisation et d'identification des chats errants.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 211-27 et R. 111-12,

Considérant que le maire peut, par arrêté, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification,

Considérant qu'à l'issue de cette opération, les chats errants sont relâchés dans ces mêmes lieux,

Considérant que la Fondation 30 Millions d'Amis participe aux frais vétérinaires permettant l'identification et la stérilisation des chats capturés,

Considérant qu'une convention doit être conclue afin de définir les droits et les obligations de chacune des parties,

LE CONSEIL,

DÉCIDE :

Article 1er :

D'adopter les termes de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants pour l'année 2024.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire, à signer ladite convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis, dont le siège est situé 40, cours Albert 1er 75008 Paris, représentée par Monsieur Régis Bohn, directeur administratif.

Article 3 :

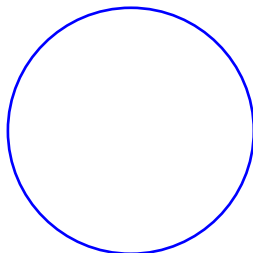
Dit que les crédits sont prévus au budget 2024.

Résultat du vote :

Pour	19
Contre	
Abstention	

Le Maire,

Lucie VAILLANT



Le secrétaire de séance,

Michel GUENEZ